



La lettre du Conseil Syndical



N°10 - DECEMBRE 2013



PLAN DE SAUVEGARDE



Le Plan de Sauvegarde a été approuvé en mars 2013 par un arrêté préfectoral.

A l'issue d'une consultation, URBANIS, qui avait participé à la phase étude, a été choisi pour suivre les phases 1 et 2 des travaux.

Le cahier des charges des travaux de la phase 1 a été établi et **la consultation des entreprises est en cours. Le dossier sera finalisé fin janvier 2014.**

Après analyse, les devis retenus vous seront communiqués dans la convocation à une Assemblée Générale Spéciale Travaux, prévue fin mars.

Pour mémoire, la phase 1 concerne les travaux suivants :

SECURITE INCENDIE



- Remise en état des **colonnes sèches** et vérification des **extincteurs**
- Petits travaux de maçonnerie pour **cloisonner les étages** au niveau des gaines techniques afin d'éviter toute propagation verticale du feu
- Remplacement des **portes coupe feu** des cages d'escaliers.
- Création de **trappes de désenfumage** sur les accès aux toitures terrasses.

TOITURES TESSASSES

- **Isolation thermique** des terrasses et reprise complète de **l'étanchéité**
- Mise en place de **garde-corps**
- Dépose de l'ensemble des paraboles individuelles
- Création d'un **réseau de réception satellitaire** (en remplacement des antennes collectives) et installation dans chaque appartement d'une prise TV/FM/SAT.

Ce dispositif, composé de plusieurs paraboles collectives, permettra à chacun de recevoir la radio, les chaînes gratuites de la TNT, les chaînes gratuites diffusées par satellites, ainsi que des chaînes payantes pour ceux qui feront le choix de s'y abonner.

Afin de préserver l'étanchéité et l'isolation des terrasses, ainsi que le système de désenfumage, l'accès aux terrasses sera strictement interdit, sauf aux entreprises mandatées par le Syndic pour des interventions d'entretien.

Lorsque ce service collectif sera en fonction, il permettra de remplacer les paraboles individuelles qui à terme seront toutes démontées, y compris celle installées en façade.

ELECTRICITE DES PARTIES COMMUNES

- Mise en place ou remplacement de **disjoncteurs** aux normes actuelles
- **Remplacement de tous les luminaires** par des modèles plus économes
- Installation d'un **éclairage de sécurité** dans les étages et les caves

Les estimations de 2012 prévoyaient 2 millions d'euros pour cette 1^{ère} phase, dont une grande partie -subventionnée. **Nous vous communiquerons les montants exacts des travaux et des subventions en février.**

Le Conseil Syndical prévoit que les fonds soient collectés au cours du second semestre 2014, de façon à pouvoir commencer les travaux début 2015. Les modalités d'appels de fonds seront définies lors de l'Assemblée Générale Spéciale Travaux.

RAPPEL : Tant que tous les copropriétaires n'auront pas fini de payer leur quote-part, les travaux ne pourront commencer.

Pour toutes questions relatives au Plan de Sauvegarde, **n'hésitez pas à vous rendre à la permanence organisée par URBANIS chaque jeudi de 15h30 à 18h** dans le local au RDC de la tour A1 (1 allée Carpeaux) ou à les contacter au 01 48 22 49 12.

ATTENTION : Il n'y aura pas de permanence le 27 décembre et le 2 janvier.

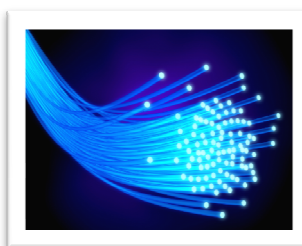


ASSEMBLEES GENERALES PAR IMMEUBLE

Le Conseil Syndical remercie tous ceux qui ont participé aux Assemblées du mois de novembre, ainsi que ceux qui se sont fait représenter.

Voici les résolutions qui ont été adoptées ou rejetées :

RESOLUTIONS	IMMEUMBLES CONCERNNES	RESULTATS DES VOTES
Carrelage dans les locaux ordures ménagères et tri sélectif	Tous	adopté
Remplacement des portes des locaux ordures ménagères et tri sélectif	tous	adopté (sauf Tour A2)
Serrure sur la porte du local poubelles	A3	Adopté
Caméras dans les ascenseurs et au niveau des interphones	Tous	rejetées



FIBRE OPTIQUE

Les services d'Orange finiront d'installer la fibre optique dans les parties communes de notre Résidence d'ici fin décembre.

Nous vous informerons par affichage lorsque le réseau sera opérationnel afin que ceux qui le désirent puissent contacter leur opérateur afin de souscrire un abonnement à la fibre optique.



PAIEMENT EN ESPECES

Le syndic, ne prend plus de frais lors des paiements en espèces effectués dans ses bureaux, pour le règlement des appels de charges et travaux.

Nous vous souhaitons à tous de TRES BONNES FETES DE FIN D'ANNEE

Votre Conseil Syndical